

# Le mouvement associatif en Tunisie à l'époque coloniale : quelques réflexions

*Habib BELAÏD* \*

Jusqu'à une date récente, l'histoire des associations est considérée par l'historiographie tunisienne comme un phénomène mineur, sinon marginal. Les associations sont perçues comme des éléments constitutifs de la genèse du mouvement national tunisien ou ayant contribué à son développement ; mais le mouvement associatif n'est pas considéré en soi comme un objet d'histoire.

L'histoire du mouvement associatif en Tunisie nécessite un changement d'angle de vue et d'échelle : aller du plus petit au plus grand et du local au global ; ces deux derniers étant imbriqués.

Les liens des associations avec les groupements politiques ou autres ne sont pas des liens superficiels, mais des liens dynamiques plus profonds, ce qui implique l'étude des réseaux qui peuvent nous éclairer sur les intermédiaires culturels que sont les associations ; le culturel étant dans le politique et il faudra considérer la politique comme faisant partie de la culture ; celle-ci n'est pas au « service de la politique »<sup>1</sup>.

L'approche anthropologique nous permet de mieux appréhender la question ; cette approche (développée surtout dans le monde anglo-saxon) privilégie les rapports humains par rapport à la notion juridique (ou institutionnelle) plus courante en France. Groupement non fondé sur la parenté, l'association « moderne » privilégie des liens comme la fraternité (symbolique), l'amitié, « fondement de la propension des hommes à s'associer ». Ces notions vont être développées notamment par les amicales scolaires, les mouvements de scouts et les sociétés sportives ; la différenciation individuelle est constituée essentiellement

---

\*Maître assistant / chercheur à l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National, Université de la Manouba (Tunis)

<sup>1</sup>- Kmar, Bendana ; Habib, Belaid « Entre histoire culturelle et histoire politique : la Tunisie des années vingt », *Watha'iq*, bulletin de l'UERA, n°24-25, 1998-1999, p10.

par le sexe et l'âge qui agissent en tant que facteurs de distinction et créent des solidarités nouvelles. La référence à l'âge permet en effet, de comprendre l'émergence au sein de la société, de groupements faisant référence à des notions comme *le groupe d'âge*, *les classes d'âge* (élèves de même promotion, anciens militaires ayant combattu sur un même front, etc.). D'autres notions comme le *statut* social et économique de l'individu, doivent être prises en compte pour comprendre le fonctionnement des associations.

Aussi, nées dans un contexte colonial où des communautés diverses se côtoient, s'observent et s'affrontent, les associations doivent être prises dans leur environnement politique et social pour mieux comprendre les emprunts et les influences réciproques. Ceux-ci restent encore à élucider, car si les cadres ou les formes d'activité sont semblables, le contenu, le sens même de ces activités sont différents; ils reflètent des expériences sociales et politiques propres à chacun de ces groupes. La question identitaire reste très forte chez les promoteurs et les adhérents des groupements tunisiens qui constituent le « lien social ».

Quelle est la place de l'association dans le changement social et culturel ? Le rôle « positif » des associations comme facteur de changement culturel et social est trop souvent mis en avant. Mais ce rôle est parfois ambigu. L'association peut être valorisée, soit comme un « néo-corporatisme » dans une visée conservatrice, soit au contraire, comme un outil d'émancipation au service de « l'individu ». La relation entre le collectif et l'individuel est difficile à établir, mais en situation coloniale, l'émancipation est conçue par les nationalistes, comme une émancipation collective et non individuelle, et renvoie avant tout aux problèmes de l'identité <sup>2</sup>. Dans cette optique, les associations constitueraient un simple prolongement des partis nationalistes, ce qui occulte largement leur dynamique interne.

---

<sup>2</sup>- René Gallissot remarque à propos des pays du Maghreb que : « Sous la colonisation, les modes associatifs, encore peu étudiés, ont été démultipliés en amicales et compagnonnages divers, en réseaux migratoires prolongeant le localisme et le cousinage, mais aussi en groupements patriotiques différenciés sous couverts de loisirs ou de sports notamment », dans **Mouvements sociaux, mouvements associatifs**, *Insaniat*, revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, n°8, mai-août 1999, CRASC, Oran, p7.

## Pour une périodisation du mouvement associatif tunisien :

L'évolution des associations européennes et tunisiennes (musulmanes et juives), montre que nous sommes en présence d'un mouvement à plusieurs vitesses : celle de la société européenne dont le développement est rattaché à la société métropolitaine, et celle de la société tunisienne avec ses deux composantes, musulmane et juive, proches culturellement, mais souvent divergents par leurs objectifs.

L'histoire des associations en Tunisie (de type moderne)<sup>3</sup> peut être divisée en trois grandes périodes :

-La fin du XIX<sup>e</sup> siècle a vu naître un certain nombre d'associations européennes, françaises essentiellement : c'est la mise en veilleuse des associations italiennes, la fin des cercles internationaux animés par les Italiens et les Maltais, et l'épanouissement des groupements français en rapport avec l'installation du régime du protectorat. Les sociétés juives comme les mutuelles de secours ou de bienfaisance étaient particulièrement actives depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, on ne compte qu'une seule association tunisienne musulmane : la *Khaldounia*, la « doyenne » des associations tunisiennes. Cette « association-académie » constituée en 1896, reproduit certains traits de *l'Alliance Française*, constituée en 1884 ou de *l'Alliance Israélite Universelle* constituée dès 1874. Elle sera au cours des années quarante, le lieu de revendication d'une université tunisienne<sup>4</sup>.

En fait, comme en Algérie avec des différences chronologiques mineures, le mouvement associatif tunisien naît au début du XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1905 et 1911, se constituent des groupements divers : des amicales, des sociétés de bienfaisance, musicales et sportives comme *la Musulmane* et *La Naceuria*, des sociétés théâtrales, parallèlement aux groupements juifs et européens (français surtout). L'esprit mutualiste est né dès le début du siècle parmi les fonctionnaires et employés : entre 1905 et 1912, on compte 12 amicales parmi les fonctionnaires et employés français, où l'on

---

<sup>3</sup>- Obéissant à des objectifs différents, les partis et les syndicats sont exclus de cette étude.

<sup>4</sup>- Voir à ce propos, Kmar, Bendana « Diplôme et université en Tunisie dans les années cinquante », in Vincent GEISSER (dir), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, Paris-Aix, CNRS-IREMAM, 2000.

dénombre quelques Tunisiens (Travaux publics avec 3 amicales différentes, Finances, PTT, Enseignement primaire, etc.), puis chez les Tunisiens, avec *l'Amicale de Prévoyance Tunisienne* constituée en 1907, en remplacement de *l'Amicale des Chaouchs* (1906). Le mutualisme combiné au mouvement de grèves de 1904, dirigé surtout par les ouvriers italiens, ont préparé le terrain à la naissance du syndicalisme en Tunisie, reconnu tardivement (1932).

- Pendant la deuxième étape, celle de l'entre-deux-guerres, naissent d'autres associations, comme les clubs sportifs, les amicales d'anciens élèves, les associations culturelles et de loisirs, d'anciens combattants, de femmes, mais surtout des mouvements de jeunes constitués au début des années trente, comme les mouvements scouts ou la jeunesse scolaire, *Jeunes musulmans* (lycéens et *zeitouniens*, etc). Des sociétés littéraires apparaissent ; elles organisent des conférences et publient des journaux comme « La Jeunesse Littéraire », organe des *Jeunes Musulmans*<sup>5</sup> en 1935, ou des revues comme *La Rabita al Adabia* (La Ligue Littéraire) qui a publié en novembre 1936, « Al Afkar » (Les Idées), rédigée par des jeunes. Une impulsion est donnée à ce mouvement à la suite de l'avènement du Front Populaire, et correspond au radicalisme des nationalismes en Tunisie.

-Le troisième moment comporte, au cours des années quarante, une diffusion sociale et géographique du mouvement associatif tunisien ; il est marqué à la fois par une « tunisification » accrue, parallèlement au mouvement syndical représenté par l'UGTT qui se détache dès 1944 de la CGT, et une tentative de regroupement de ce mouvement en fédérations ou unions ; ce mouvement cherche à exclure l'élément européen des groupements tunisiens; avec la fin de l'influence politique des Italiens en Tunisie, les groupements européens (français notamment) connaissent un recul net. Au cours des années cinquante, la plupart des associations tunisiennes s'engagent franchement dans la lutte de libération nationale.

---

<sup>5</sup> - Puis devient en juin 1936, organe hebdomadaire illustré de la Jeunesse musulmane d'Afrique du Nord, dirigé par Tahar Essafi, un journal proche de la Résidence générale.

Sur le plan juridique, deux décrets fondamentaux réglementent la vie associative pendant l'époque coloniale : le premier, celui de 1888, est inspiré du code pénal français, le second, celui de 1936 reprend les principales dispositions de la loi française de 1901 sur les associations, avec des adaptations locales. Les associations culturelles (ou à caractère religieux) continuent à être régies par le décret du 15 septembre 1888. En outre, la situation coloniale imposait le rattachement des associations tunisiennes aux fédérations, comités, ligues ou unions françaises qui coiffent ces associations, sauf pour certaines associations "musulmanes", comme les sociétés de bienfaisance ou les groupements nés autour de l'université de la *Zeitouna*. Evoluant d'abord au sein des organismes français, le mouvement associatif tunisien va "agir" en marge de ces structures et parfois contre elles. Les jeunesses politiques liées aux partis<sup>6</sup> ne sont pas régies par un statut officiel.

### **Associations et champ politique : des points de rencontre**

Cette approche permet de comprendre les usages politiques des associations et les relations qu'ont entretenues les partis et les associations pendant la période coloniale. Des points de rencontre entre mouvement associatif et mouvement politique peuvent être décelés : ils expliquent les changements, les ruptures au sein des mouvements politiques. Certes, les jeunesses politiques ou les syndicats ont permis aux partis politiques de se développer et d'élargir leur base sociale. Mais l'absence de liens "organiques" des associations avec les partis nationalistes, ne doit pas occulter cette osmose ou au contraire la gonfler : en cas de répression politique, le mouvement associatif a servi de "relais" aux mouvements politiques sans se confondre avec eux<sup>7</sup> ; obéissant à une logique propre, les associations contribuent sûrement à élargir la base culturelle du mouvement politique et à son enracinement social.

Pour faire ressortir quelques traits saillants du mouvement associatif tunisien, nous nous interrogeons sur le rôle politique, social et culturel des associations dans la période coloniale : rôle de médiateurs culturels, de mobilisation, d'encadrement ou de contrôle

---

<sup>6</sup>- Jeunesse Scolaire liée au Néo-destour ; Jeunesse Socialiste, Jeunesse Communiste, etc.

<sup>7</sup>- Les statuts des associations doivent inclure une clause interdisant toute discussion politique et religieuse.

social.

### ***Lien social et identité***

La naissance ou la multiplication d'associations prépare le terrain à l'émergence d'un mouvement politique ou du parti politique moderne ; ce lien se fait souvent par les hommes ou « d'élites » qui émergent : la plupart de ceux qui ont dirigé le mouvement *Jeune tunisien*, ont animé ou dirigé des associations, comme *la Khaldounia*, *les Anciens Elèves du Collège Sadiki*, etc.

Certains membres du *Cercle tunisien* (sorte de cercle politique, proche des clubs anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle), dirigé par un avocat d'origine algérienne, Hassen Guallety, se retrouvent à la tête du parti du Destour constitué en 1920. Au niveau des dirigeants, et dans une première phase, c'est le cumul des tâches, notamment avant la Grande Guerre : Hassen Guallety qui a créé en 1911, l'association théâtrale *al-Âdâb*, faisait partie à la fois du mouvement *Jeune Tunisien* et du *Cercle Tunisien*. L'association théâtrale *Ach-Chahâma al Arabia*, né peu de temps avant *al-Âdâb*, était sous l'influence de Abdelaziz THAALBI, leader du mouvement national tunisien. Ces deux groupements étaient en concurrence ; au lendemain de la Grande Guerre, la scission du "parti réformiste" de Guellaty devait entraîner l'association *al-Âdâb* dans son sillage ; la réunification des deux groupements allait donner naissance en 1922 à *At-Temthîl al Arabî* (Le Théâtre Arabe), opération destinée à éliminer l'influence de Guallety qui, en rupture de ban avec le parti du Destour, crée au cours de la même année, son propre parti .

Par leurs activités diverses, les associations théâtrales notamment ont largement contribué à la diffusion de *l'idée nationaliste* et à la prise de conscience d'une *identité* menacée par le colonisateur : il s'agit d'un théâtre « historique » qui glorifie le passé des pays musulmans ; en même temps, la critique des mœurs sociales contient des allusions à la domination coloniale, saisies par un public complice.

La symbiose entre mouvement associatif et mouvement politique est effective : *l'Association de Bienfaisance Tunisienne Musulmane* a contribué au financement de la première délégation *Destourienne*, portant à Paris les revendications nationalistes.

La scission qui a eu lieu en mars 1934, au sein du parti du *Destour* et qui a donné lieu à la naissance du Néo-Destour, dirigé par H. Bourguiba, est accompagnée ou précédée par la constitution d'un certain nombre d'associations de jeunes, signe de l'émergence de la jeunesse sur le plan social et politique : on peut citer la *Jeunesse scolaire*, filiale de l'*Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki*, les *Jeunes Musulmans*, les *Scouts Tunisiens Musulmans*<sup>8</sup>, les cercles littéraires, etc.

Ces groupements sont proches des partis nationalistes et partagent avec eux la revendication de « la tunisianité » dont l'arabité est l'une de ses composantes ; ils apportent par la même occasion l'élan de la jeunesse.

### ***La recherche d'une identité maghrébine***

Les liens culturels entre les pays maghrébins sont anciens, en particulier entre la Tunisie et l'Algérie<sup>9</sup> ; ces liens se sont consolidés au milieu des années trente au niveau des mouvements politiques : en juin 1937, Moufdi ZAKARIA leader nationaliste algérien ex-membre de l'*Etoile Nord-Africaine* dissoute, a noué des liens avec les leaders du Néo-Destour et formé à Tunis une filiale du nouveau parti nationaliste algérien ; cette filiale a été confiée à Chedli MEKKI, président de l'*Association des Etudiants Algériens de la Grande Mosquée* et au président de l'*Association Amicale des Algériens Musulmans de Tunisie*<sup>10</sup>. De son côté Abdelhamid IBN BADIS, président de l'*Association des Uléma Algériens* et directeur de la revue *Ech-Chiheb*, a eu des contacts fréquents avec les dirigeants des partis nationalistes tunisiens ; plus proche du Vieux-Destour et voulant constituer à Tunis une association comparable à celle des *Ouléma algériens*, en liaison à Tunis avec le cheikh A. EL BAOUENDI,

---

<sup>8</sup>- Voir H. Belaïd, "Les mouvements scouts en Tunisie dans les années trente", in Actes du colloque *Les mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années trente* (1985), Tunis, MEERS, CNUST, 1987 pp, 713-741.

<sup>9</sup>- L'Université de la *Zeitouna* a toujours été un point d'attraction et d'échange entre les intellectuels des deux pays. La Tunisie a été après l'occupation française de l'Algérie une terre de refuge, etc.

<sup>10</sup>- Note de la Résidence générale à Tunis, du 4 juin 1937, *Archives Nationales d'Outre-Mer(ANAOM)*, Aix-en-Provence, série 25HTunisie, carton n°25H32, dossier 13, folios 1157.

président du *Comité pour la Conservation du Coran*, son action s'est affaiblie à la fin des années trente lorsque le parti du Néo-Destour est devenu prédominant sur la scène politique tunisienne.

L'élan de solidarité maghrébine prôné par certaines associations est aussitôt contré par la France. L'action menée de Paris et dans les pays du Maghreb de *l'Association des Etudiants Musulmans Nord Africains* est relativement connue<sup>11</sup> ; elle a formé une pépinière de leaders nationalistes. Alors que d'autres associations éphémères, comme *La Jeunesse Unie Nord Africaine*, créée en décembre 1936 par Laïd DJEBARI, « poète du parti destourien »<sup>12</sup> d'origine algérienne, avec la collaboration du marocain Manoubi BEN MOHAMED, est vite combattue par les autorités coloniales.

L'association est donc un cadre où se nouent des solidarités nouvelles et s'effectue le lien social au sein d'une communauté ; elle a par ailleurs des dimensions et des rôles multiples : elle peut notamment jouer le rôle d'encadrement ou de contrôle social.

## **Encadrement et contrôle social.**

Les associations d'anciens combattants de Tunisie sont utilisées dès les années vingt, par les autorités coloniales pour contrôler une population considérée comme « acquise » à la France. Depuis 1922, les anciens combattants étaient administrés par l'Office Tunisien des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre qui dépendait à la fois du Ministère français des Anciens Combattants, de l'Office National des Anciens Combattants et de la Résidence générale à Tunis. Au niveau du quartier, des lieux de sociabilité sont constitués pour

---

<sup>11</sup>- Guy, Perville : *Les étudiants algériens de l'Université Française, 1880-1962*, CRESM-CNRS, 1984 ; Ageron Charles-Robert, « L'association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°258-259, 1983 ; Bendana-Mechri Kmar, « Préliminaires pour une étude de l'AEMNA dans les années trente », Actes du colloque *Les mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années trente* (1985), Tunis, MEERS-CNUST, 1987, pp317-327 ; Dhifallah Mohamed, *Le mouvement étudiant en Tunisie, 1927-1939* (en arabe), FTERS, Zaghouan (Tunisie), 1999.

<sup>12</sup>- Le programme de ce groupement vise à « l'unification et à l'autonomie » des trois pays du Maghreb ; Laïd Djebari fut arrêté alors qu'il effectuait une tournée de propagande en Algérie. Voir : Circulaire du Préfet de Constantine aux sous-préfets, administrateurs, chefs de sûreté, Département de Constantine, en date du 16 décembre 1937, *Archives Nationales d'Outre-Mer*, Aix-en-Provence, série 25HTunisie, carton n°25H32, dossier 13, folios 1219-1221.



permettre aux anciens militaires de se retrouver et de bénéficier de certains avantages matériels : les *Dar el-Askri* (Maison du soldat ou du Combattant), ces lieux de récréation contiennent des cafés, permettent aux anciens militaires de passages de se retrouver et de bénéficier d'un gîte.

Comment maintenir sous contrôle le mouvement combattant tunisien fort de 33 000 personnes, sur les 55 000 anciens combattants des deux guerres (sans compter les 3 000 anciens combattants non déclarés)<sup>13</sup>. Rodés au maniement des armes et sollicités de plus en plus par les partis nationalistes et les syndicats, les anciens combattants tunisiens deviennent un enjeu entre la France coloniale et les nationalistes qui tentent de les réintégrer à la communauté nationale et de les utiliser comme une arme contre la France. Alors que les 180.000 anciens militaires et les anciens combattants, auxquels il faut ajouter les ayants cause (ou les membres de leur famille) constituent pour la France *un précieux facteur d'influence* envers lesquels elle a *contracté des obligations auxquelles elle ne pouvait se soustraire*.

Diffuse dès les années vingt, la politisation du mouvement combattant tunisien est tardive : encadrés depuis 1943 par une association *unique* qui gère les subventions allouées aux groupements anciens combattants, *l'Association des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre*, des anciens combattants et anciens militaires tunisiens issus de la Deuxième Guerre mondiale, vont entrer en dissidence, dès la fin des années quarante<sup>14</sup> avec le mouvement combattant français. Ils vont créer leur propre mouvement qui associe anciens combattants et anciens militaires : d'abord la *Ligue des Anciens Combattants, Victimes de la Guerre et Anciens Militaires Tunisiens*, constituée en 1949 par Abdelaziz Mestouri, dissoute en 1950, puis la *Fédération Tunisienne des Anciens Combattants*,

---

<sup>13</sup>- Archives du Ministère français des Affaires Etrangères (MAE), *série Tunisie 1944-1955*, carton n° 510.

<sup>14</sup>- Voir H, Belaid : « Un exemple d'association d'encadrement : les anciens combattants de Tunisie », dans Actes du Colloque international sur : *La Tunisie de 1950 à 1951*, Tunis, Publications de l'ISHMN, 1993, pp. 181-196 ; Idem, « La réintégration des anciens combattants dans la vie active après la Première et la Deuxième guerre mondiales », dans *Histoire de l'armée tunisienne*, Actes de séminaire organisé par le Ministère de la Défense nationale (1997), Tunis, 1998.

*Victimes de la Guerre et Anciens Militaires*; celle-ci revendique en 1955, environ quarante mille membres. Cette rupture avec le mouvement combattant français s'est aggravée par l'opposition de certaines associations françaises à l'autonomie interne de la Tunisie (1955) : c'est le cas notamment de l'*Association du Corps Expéditionnaire Français d'Extrême Orient et d'Indochine*, et du mouvement *Présence Française* en Tunisie<sup>15</sup>.

Le mouvement combattant se cloisonne et tend de plus en plus à défendre l'intérêt des différentes catégories qui composent ce mouvement : on compte onze associations dites *spécialisées* ou amicales (prisonniers de guerre, Fils de tués, veuves de guerre, etc), en dehors de l'association *unique*.

La rupture provoquée par des groupements tunisiens à la fin des années quarante au sein du mouvement combattant en Tunisie, dénote d'une politisation qui a atteint un groupe social marginalisé sur les plans politique et social. Syndicats et partis nationalistes ne sont pas étrangers à cette rupture, mais le changement est plus profond : c'est la prise de conscience d'une certaine identité du groupe, de son statut : l'association serait l'expression la plus apparente et la plus significative de cette prise de conscience.

## **L'association, expression de l'émergence d'un corps social ou professionnel**

Le mouvement associatif peut être l'expression d'un corps social ou professionnel menacé ou qui émerge : les notaires et les magistrats tunisiens que nous citons en exemple, constituent, entre autres, deux corps intermédiaires entre l'Etat et les « citoyens » qui demandent à être reconnus en tant que tels par celui-ci.

Les notaires tunisiens (*Oudoul*, sing. *Adl*) constituent une vieille profession, mais ils ne se sont constitués en association qu'en juillet 1933 : l'*Association Professionnelle des Notaires Musulmans*. Si la plupart d'entre eux sont formés à l'Université de la Zeitouna, certains d'entre eux ont suivi des cours de droit moderne. Les 1 800 notaires

---

<sup>15</sup> - Voir à ce propos, H. Belaïd, « Les associations tunisiennes et françaises à l'heure de la décolonisation », Actes du IX<sup>e</sup> colloque international sur *Processus et enjeux de la décolonisation en Tunisie*, Tunis, publication de l'ISHMN, 1999, pp355-372.

environ (1924) sont assimilés aux fonctionnaires et de ce fait, ne peuvent se constituer en syndicat.

Les deux moments essentiels sont l'institution des tribunaux régionaux mettant progressivement en place une justice séculière au cours des années vingt, parallèlement à la justice *charaïque*. Leur répartition dans le pays fait de ces « notables » dépositaires du savoir sacré, un corps relativement important, mais ils doivent faire face aux nouveaux défis nés de la modernisation du système judiciaire. L'introduction de matières nouvelles dans les épreuves de l'examen d'admission au notariat (code tunisien de procédure civile, code des obligations et des contrats, etc), et la forte majoration pour ceux qui parlent français lors du recrutement, sont autant de motifs d'inquiétude et de mécontentement. Conscients du « danger » qui les menace, les notaires musulmans tentent de se regrouper en constituant *l'Association Professionnelle des Notaires Musulmans*, pour défendre les intérêts de ce corps social.

Constituée au sein des services judiciaires tunisiens, *l'Amicale de la Magistrature tunisienne* prend l'allure d'un « groupe de pression » ; pour cette raison, l'Administration coloniale hésitait à lui accorder le visa de ses statuts déposé le 22 mars 1946 ; cependant, elle ne pouvait pas s'opposer à sa constitution, elle discutait par contre, la nature de l'association : une société de secours mutuels (comme le stipule l'article 2 de ses statuts) régie par le décret du 6 août 1936 sur les associations, ou bien un syndicat professionnel, dans ce cas, elle relèverait du décret de 1932 sur les syndicats professionnels<sup>16</sup>. *L'Amicale de la Magistrature tunisienne* regroupe des magistrats « en exercice de leurs fonctions : présidents de chambre, juges et substituts de l'*ouzara* ; présidents, vice-présidents, juges, juges d'instruction, substituts et juges cantonaux<sup>17</sup> » et qui pourraient constituer les « membres participants ». Cette association a pour but « de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre tous les magistrats », d'apporter assistance à ses membres qui se retrouveraient dans le besoin. Le nombre élevé d'affaires à traiter, accumulées par les tribunaux militaires depuis la Deuxième Guerre mondiale, les « pressions »

---

<sup>16</sup>- Note (manuscrite) de la Section d'Etat en date du 30 avril 1946, *ANT, E 509, Doss. 451*.

<sup>17</sup>- Extrait de l'article 4 des statuts de *L'Amicale de la Magistrature tunisienne* (22 mars 1946), *ANT, E 509, D 451, f°1*.

exercées par les autorités françaises sur les magistrats tunisiens, en plus du besoin de secours entre les membres du corps, nécessitent le regroupement des magistrats tunisiens au sein d'une même organisation.

## **Conclusion**

Ces quelques observations montrent la complexité de la question ; nous avons traité seulement quelques aspects de celle-ci et suggéré d'autres interrogations sur le rôle historique des associations en Tunisie sous le protectorat.

Par mimétisme vis-à-vis des groupements européens ou par une dynamique interne, la création d'associations est le signe d'un changement social et culturel.

L'association peut annoncer la naissance d'un mouvement politique ; elle peut signifier également l'émergence - ou la crise - d'un groupe social ou professionnel en relation avec le changement du tissu social et des transformations culturelles de la société.

Mais quand l'association se transforme en institution, elle se ferme et devient un simple instrument de défense d'intérêts particuliers.